



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2013-11-D-18-fr-1

Orig. : FR

# **Les Ecoles européennes Agréées**

## **Année scolaire 2013-2014**

### **Fiches Signalétiques**

---

## SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	EFSA ( <i>European Food and Safety Authority</i> – Agence européenne pour la sécurité alimentaire)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	651
SECTIONS LINGUISTIQUES	IT – EN – FR
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	90
NOMBRE D'ELEVES SWALS	68
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : Espagnol, allemand, portugais, néerlandais, Grec moderne
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2004.
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)	Signée le : 26 juillet 2007 Dernier renouvellement : 3 septembre 2012 Période couverte : 1/09/2012 au 31/08/2015
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 14 janvier 2009 Dernier renouvellement : 4 septembre 2012 Période couverte : 1/09/2012 au 31/08/2015
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Les deux Conventions devront être renouvelées en 2015 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
DATE DU DERNIER AUDIT	16-20 janvier 2012
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes sous la responsabilité du Ministère de l'Education, des Universités et de la Recherche tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.</p> <p>La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la Scuola per l'Europa di Parma une personnalité juridique distincte à partir du 1er septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.</p>	

## CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	FVO ( <i>EU Food and Veterinary Office</i> – Office alimentaire et vétérinaire de l'Union européenne)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	31 (tous sont Cat. I)
SECTIONS LINGUISTIQUES	EN
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	15
NOMBRE D'ELEVES SWALS	24
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : Néerlandais, français, portugais, espagnol, hongrois, allemand, italien, polonais, grec, suédois
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-5)
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2002
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)	Signée le : 16 août 2007 Dernier renouvellement : 24/05/2011 Période couverte : 1/09/2011 au 31/08/2014
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : Sans objet
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	La Convention d'agrément devra être renouvelée en 2014 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
DATE DU DERNIER AUDIT	17-20/01/2011
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>Le CES a le statut d'école publique et fonctionne en collaboration avec deux écoles <i>Irlandaises</i> : <i>Saint Seachnall's National School</i> (école primaire publique) et le <i>Dunshaughlin Community College</i> (école secondaire publique).</p> <p>Un grand nombre d'aspects administratifs dans le contexte du système d'éducation irlandais sont centralisés par le Ministère de l'Education et des Sciences. Ce ministère édicte des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.</p>	

# ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR A MANOSQUE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Programme ITER
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	100
SECTIONS LINGUISTIQUES	EN
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	35
NOMBRE D'ELEVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	–
CYCLES AGREEES	Secondaire (années 1-7)
OUVERTURE DE LA SECTION ANGLOPHONE EUROPEENNE	Septembre 2009
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Secondaire années 1-5)	Signée le : 24 mai 2011 Dernier renouvellement : en cours Période couverte : en cours
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 04/09/2012
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	La Convention d'agrément sera renouvelée lorsque le nouveau rapport d'audit aura été approuvé par le CS.
DATE DU DERNIER AUDIT	12-16 novembre 2012
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).</p> <p>L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études quel que soit le type d'élèves.</p> <p>L'enseignement européen à l'Ecole internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel ITER. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.</p> <p>La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.</p>	

## ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Commission européenne (10 élèves), Parlement européen (21 élèves), Cour de justice de l'Union européenne (2 élèves), Cour des comptes (2 élèves), Médiateur européen (28 élèves), ENISA (2 élèves), EU LISA (1 élève) , Agence IT (15 élèves) : 81 élèves
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	818
SECTIONS LINGUISTIQUES	EN, DE, FR
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	Ecole maternelle et primaire : 22 Ecole secondaire : 51
NOMBRE D'ELEVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : /
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2008
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)	Signée le : 16 novembre 2009 Dernier renouvellement : 24/05/2011 Période couverte : 1/09/2011 au 31/08/2014
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le 21 mai 2013
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	/
DATE DU DERNIER AUDIT	1-5 octobre 2012
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.</p> <p>Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.</p> <p>Les cinq premières années du cycle secondaire en place font partie intégrante du collège Vauban sur les plans juridique et administratif, où elles sont implantées. Un nouveau bâtiment doit être construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. La date d'ouverture de la nouvelle école est fixée à l'année scolaire 2015-2016. La direction administrative et financière des classes d'enseignement européen du secondaire est confiée au chef d'établissement du collège Vauban. Un directeur des études, nommé parmi le corps des personnels de direction, assure la responsabilité pédagogique du secondaire ainsi que la cohérence de tout l'établissement.</p> <p>L'Ecole de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.</p> <p>Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Ecoles européennes, est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales.</p>	

## SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION (HERAKLION)

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	ENISA ( <i>European Network and Information Security Agency</i> – Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	225 (Cycle Primaire : 142 / Cycle Secondaire : 83)
SECTIONS LINGUISTIQUES	EL, EN
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	30
NOMBRE D'ELEVES SWALS	Cycle Primaire Swals L I : 3 Cycle Secondaire Swals L I : 1
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I Anglais, Français, Lituanien, Portugais
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire : section grecque (années 1-6) / section anglophone (années 1-5)
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2005
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel et Primaire)	Signée le : 15 octobre 2008 Dernier renouvellement : 21/06/2011 Période couverte : 1/09/2012 au 31/08/2013
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Secondaire années 1-5)	Signée le : 03/09/2012
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	/
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	Un audit est à prévoir pour renouveler la Convention couvrant les cycles Maternel et Primaire. Dépôt d'un dossier de conformité pour le Secondaire, années 6-7 : à venir. Date du prochain audit pour Cycles Maternel, Primaire et Secondaire (années 6-7 et Bac) : 18/11-22/11/2013
DATE DU DERNIER AUDIT	16-20/01/2012
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'Etablissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en 2005.</p> <p>Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du Ministère grec de l'éducation nationale et des affaires religieuses.</p>	

## EUROPEAN SCHOOLING HELSINKI

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	ECHA ( <i>European Chemicals Agency</i> – Agence européenne des produits chimiques) : 151 élèves Autres catégories I : 20 élèves
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	271
SECTIONS LINGUISTIQUES	EN – FR – FI
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	61
NOMBRE D'ELEVES SWALS	68
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	SWALS L I : PL, IT, PT, DE, LT, EL, EE, RO, SV, ES, SK, NL, BG, MT, CS, LV,GA
CYCLES AGREEES	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2008
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)	Signée le : 20/01/2009 Dernier renouvellement : 24/05/2011 Période couverte : 01/09/2011 au 31/08/2014
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 26/05/2011 Dernier renouvellement : / Période couverte : 01/09/2011 au 31/08/2014
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	L'Ecole est couverte par des Conventions valides jusqu'en août 2014.
DATE DU DERNIER AUDIT	6-10/12/2012
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une proposition de loi élaborée par le Ministère de l'éducation fut votée afin de permettre la création de l'Etablissement d'enseignement européen à Helsinki et d'organiser l'enseignement sur la base des programmes des Ecoles européennes en ce qui concerne aussi bien la structure de l'enseignement que le programme d'études. Un amendement au texte de Loi a ensuite été adopté afin de permettre la scolarisation d'élèves de catégorie II à partir de l'année scolaire 2009-2010.</p> <p>L'EEEH est une école publique administrée par l'Etat finlandais qui conclut annuellement un contrat de prestation avec le Conseil national de l'Education.</p> <p>Le programme des cours de l'EEEH a été approuvé par la Direction générale de l'enseignement de Finlande en juillet 2008.</p>	

# EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Europol, Eurojust, EPO, ESA/ESTEC, Commission européenne
POPULATION SCOLAIRE TOTALE	299
SECTIONS LINGUISTIQUES	NL, EN, ES
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	30 professeurs
NOMBRE DE SWALS	191
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX SWALS	SWALS L I : Français, Allemand, Finnois et Italien
NIVEAUX D'ETUDES AGREES	L'école a ouvert des classes de maternelle (M1-M2) et de primaire (P1-P2) en septembre 2013. Le premier cycle du secondaire commencera en septembre 2014.
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2012
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (maternelle, primaire)	L'Ecole a signé une Convention d'agrément pour les cycles Maternelle et Primaire.
CONVENTION ADDITIONNELLE (6e-7e secondaire et Baccalauréat européen)	/
ETAPE ACTUELLE DE LA PROCEDURE D'AGREMENT	L'école a été auditée pour la première fois du 3 au 7 septembre 2012. Le rapport d'audit a été soumis à l'approbation du Conseil supérieur des 3-5 décembre 2012 et approuvé.
DATE DU DERNIER AUDIT	3-7 septembre 2012
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p><i>L'Europese School Den Haag</i> jouira du même statut juridique que les autres écoles nationales néerlandaises proposant une scolarité internationale et recevra, comme toutes les écoles publiques des Pays-Bas, une subvention récurrente du Ministère de l'éducation nationale. Outre cette enveloppe régulière, l'école percevra une subvention complémentaire pour l'enseignement international, à l'instar de toutes les écoles néerlandaises subventionnées par l'Etat proposant une scolarité internationale. Le Ministère néerlandais de l'éducation nationale exercera sa tutelle juridique sur les aspects pédagogiques et administratifs. Conformément à la réglementation néerlandaise, de nombreuses responsabilités ont été déléguées au Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire au(x) Directeur(s) exécutif(s) de la <i>Rijnlands Lyceum Foundation</i> – qui délèguera à son tour, conformément au droit néerlandais, la plupart de ses propres responsabilités au Directeur mais supervisera l'école du point de vue de ses finances, de ses obligations juridiques et de la qualité de l'enseignement. Le Conseil d'administration agira également en tant qu'employeur officiel de tout le personnel. Le Directeur sera chargé de la bonne organisation de l'Ecole et de sa gestion quotidienne.</p>	



L'Ecole relèvera de la supervision de l'Inspectorat néerlandais de l'éducation. Le Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire le(s) Directeur(s) exécutif(s) de la *Rijnlands Lyceum Foundation* – sera responsables en dernier ressort.

## EUROPAISCHE SCHULE RHEINMAIN (BAD VILBEL)

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Banque centrale européenne EIOPA
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	625
SECTIONS LINGUISTIQUES	EN – DE
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	51
NOMBRE D'ELEVES SWALS	41
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : 1
CYCLES AGREEES	L'Ecole propose les cycles Primaire et Secondaire (P1 à S5) et la Maternelle en 14/15 et S6.
OUVERTURE DE L'ECOLE	Septembre 2012
CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)	Signée à Bruxelles le 08.05.2013
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	/
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	19 au 23 novembre 2012.
DATE DU DERNIER AUDIT	/
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>Selon la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, l'ensemble du système scolaire allemand est placé sous le contrôle de l'État. Cette loi garantit le droit d'établissement des écoles privées et dispose qu'en tant qu'écoles se substituant aux écoles publiques, les écoles privées sont soumises à l'obtention d'un agrément délivré par l'État et sont régies par les lois locales. Par voie du Journal officiel<sup>1</sup>, le statut des Écoles européennes a été intégré dans le droit allemand à compter d'octobre 2004. En Allemagne, les Écoles européennes bénéficient donc d'un traitement égal à celui des écoles relevant du droit public.</p>	

<sup>1</sup> Journal officiel 1996 Section II Page 2559.

## ECOLE EUROPEENNE DE TALLINN

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Agence européenne des systèmes d'information de l'Union européenne. ( <i>European Agency for the operational management of large-scale IT systems in the area of freedom, security and justice – EU-LISA</i> )”)
NOMBRE TOTAL D'ELEVES	78 (9 élèves de Cat. I)
SECTIONS LINGUISTIQUES	EN (N1-S3)/ FR (N1-N2)
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	25 professeurs 3 assistants professeurs
NOMBRE D'ELEVES SWALS	54
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Swals L I : espagnol, italien, estonien, finlandais
CYCLES AGREEES	Aucun cycle n'est encore agréé.
OUVERTURE DE L'ECOLE	L'école a ouvert officiellement le 26 août 2013 (M1-S3)
-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	L'Ecole n'est pas encore couverte par une Convention.
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT	L'école a été auditée pour la première fois du 16 au 20 septembre 2013.
DATE DU DERNIER AUDIT	16-20/09/2013
<p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'Ecole européenne de Tallinn a été établie en tant qu'école privée puisque, en vertu de la législation estonienne actuelle, c'est la seule manière de pouvoir imposer un minerval. L'école est la propriété de la Fondation d'Etat Innove, qui est une organisation sans but lucratif. La fondation Innove est entre autres responsable de la mise en œuvre de la politique pédagogique dans le domaine de l'enseignement général. La loi estonienne sur l'éducation (§ 16 de la Loi sur les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire supérieur) permet la mise en œuvre complète des programmes des Ecoles européennes.</p>	

## ECOLE EUROPEENNE DE COPENHAGUE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	EEA ( <i>European Environmental Agency</i> – Agence européenne de l’environnement), EPIO ( <i>European Parliament Information Office</i> – Bureau d’information du Parlement européen), Représentation de l’Union européenne au Danemark ( <i>European Representation Office</i> (ERO) <i>in Denmark</i> )
NOMBRE TOTAL D’ELEVES	Lorsqu’elle sera complètement ouverte, l’école devrait compter 900 élèves.
SECTIONS LINGUISTIQUES	Danois et anglais. La troisième section linguistique devrait ouvrir en août 2018. La langue n’a pas encore été choisie et dépendra du nombre d’élèves.
NOMBRE D’ENSEIGNANTS	En août 2014, l’école ouvrira avec 4 à 6 chargés de cours : deux en maternelle et deux en primaire.
NOMBRE D’ELEVES SWALS	Nous prévoyons de scolariser des SWALS, mais en nombre encore inconnu.
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS	Inconnues à ce stade
CYCLES AGREEES	L’Ecole a l’intention d’ouvrir deux sections (EN et DA) en maternelle pour commencer.  L’Ecole prévoit d’ouvrir S6 en août 2024 et d’organiser sa première session de Baccalauréat européen en 2025-2026.  <b>Aucun cycle n’est encore agréé.</b>
OUVERTURE DE L’ECOLE	Septembre 2014
-CONVENTION D’AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)  -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)	L’Ecole n’est pas encore couverte par une Convention.
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D’AGREMENT	Les autorités ont soumis un dossier de conformité qui a été approuvé par le Conseil supérieur de décembre 2012.
DATE DU DERNIER AUDIT	Un premier audit aura lieu en septembre 2014

## CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE

La nouvelle Ecole européenne de Copenhague fera partie du *Sankt Annæ Gymnasium* qui regroupe plusieurs établissements : une école primaire, une manécanterie et un lycée (*Gymnasium* en danois). Le nouveau Campus de Sankt Annæ (y compris l'Ecole européenne de Copenhague) sera dirigé par un Directeur du campus et un « Conseil de campus ».

Le Directeur de l'Ecole européenne de Copenhague sera responsable, en collaboration avec le Directeur du Campus de Sankt Annæ (à qui incombera la responsabilité d'ensemble), du fonctionnement de l'Ecole européenne de Copenhague et le Conseil de l'Ecole européenne de Copenhague sera représenté au Conseil de campus. Grâce à ce lien étroit entre l'Ecole européenne de Copenhague et les autres établissements du *Sankt Annæ Gymnasium*, l'Ecole européenne de Copenhague bénéficiera de l'expérience et du réseau du *Sankt Annæ Gymnasium*. Ce dernier est très renommé en tant que cadre musical unique en son genre et réputé pour ses très bons résultats académiques et son profil international, avec des écoles partenaires dans le monde entier.